

à M. le Dr Jules Rochar, *Just. Gen.*
Varsovie *hommage respectueux*
2/87
3
Lubelski

DE

L'ALCOOLISME EN POLOGNE

COMMUNICATION

FAITE A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Par M. LUBELSKI, de Varsovie,
Membre associé étranger de la Société.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je crois répondre à ma mission de membre correspondant de notre Société, en rendant compte à cette savante compagnie d'un travail consciencieux de quatre-vingts pages que notre collègue, *M. le Dr Rothe*, médecin directeur des asiles d'aliénés à Varsovie (Pologne), vient de publier en polonais sous le titre de : *Empoisonnement chronique par l'esprit-de-vin, ou alcoolisme*.

Cette étude, publiée par la *Gazeta lekarska* (gazette médicale), de Varsovie, constitue un ouvrage sérieux dont, incidemment, j'ai déjà parlé au congrès d'hygiène de Genève (V. *Revue d'hyg.* 1882, septembre, p. 764-765) et dont j'essaierai de résumer les principaux chapitres.

S'inspirant de l'idée que les boissons alcooliques *doivent* être rangées parmi les excitants, l'auteur en étudie d'abord l'action sur l'organisme en général. Il discute les trois

époques, admises par *Baer* pour l'histoire de l'alcoolisme (*Baer. Der Alcoholismus*, Berlin 1878) et les grandes pertes, que d'après *Everett* (de Washington), les Etats-Unis subissent continuellement par l'abus des alcooliques, autant en hommes qu'en numéraire et en forces productives.

La partie historique du travail qui nous occupe relate que c'est à *Arnault de Villeneuve* et à *Raymond Lulle* (sinon aux Arabes) qu'on doit quelques recherches sur l'alcool, mais que ce n'est qu'en 1796 que *Lowitch* réussit à obtenir de l'alcool anhydre (*Koppe*). Ceci dit, le D^r *Rothe* passe à l'examen de l'action physiologique de l'alcool.

Ici, nous relevons les recherches du professeur *Dogie* (*Kazan*, Russie) tendant à prouver que l'absorption de l'alcool se fait plutôt par l'action des veines, que par les lymphatiques. D'après cet auteur, que nous connaissons comme expérimentateur *di primo cartello*, on retrouve l'alcool dans le sang et dans la lymphe du canal thoracique, une minute et demie après son ingestion.

M. *Rothe* étudie ensuite l'action de l'alcool sur les différents systèmes de l'organisme. Les noms de *Magnus Huss*, de *Lallemand*, ceux de *Liebig*, *Duchek*, *Bouchardat*, *Sandras*, *Perrin*, *Duroy* et autres, prouvent que la littérature du sujet lui est parfaitement connue. Il en est de même pour l'action pathologique de l'alcool, étudiée à fond dans le chapitre suivant.

L'hérédité de l'alcoolisme occupe un chapitre spécial. Ici, nous retrouvons bien des noms chers à notre Société : *Morel*, *M. Lancereaux*, *M. Taguet*, *Marcé*, *M. Magnan*. J'en passe et des meilleurs.

Le chapitre sur le rapport de l'alcoolisme et des climats n'est pas des moins curieux ; il en est de même des relations de l'alcool et de la force productrice, où, de déduction en déduction, l'auteur arrive à prouver que l'accroissement des forces, produit par l'alcool, n'est que passager, artificiel, nuisible et suivi de prostration.

En parlant des âges, M. *Rothe* prétend que le vieux dicton *Vinum lac senum* ne saurait être pris au sérieux. Nous en demandons pardon à notre savant confrère et collègue, mais la pratique journalière nous fait nous ranger au nombre des partisans du proverbe.

A la page 30 nous trouvons quelques notes sur l'emploi de l'alcool dans le traitement des maladies, et en particu-

lier, dans l'aliénation mentale. Ici l'auteur se ralliant à *Obermeier*, désire voir le vin prescrit plus souvent que l'éther ou l'eau-de-vie, dont il voudrait limiter l'usage à la nécessité la plus absolue.

Suit (p. 32) un chapitre magistral, d'abord sur les boissons alcooliques en général, et sur l'action de leurs produits, en particulier.

M. Rothe insiste sur l'identité absolue des différents alcools, quelle que soit leur extraction; il énumère les huiles éthérées de toute espèce; passe en revue les liqueurs fortes des différents pays et leur pour cent d'alcool.

Ici encore, nous retrouvons à la place d'honneur le nom si respecté de *M. Magnan*, puis les analyses des nombreuses variétés de bière vendues à Varsovie, par *M. Weinberg fils*, chimiste dont j'ai déjà cité les travaux en 1878, lors du Congrès d'hygiène de Paris. Elles contiennent en moyenne $\frac{5}{6}$ p. 100 d'alcool.

M. Rothe rappelle les assertions quelque peu exagérées de *Payen* sur la valeur nutritive de la bière, ainsi que les recherches ultérieures de *Gorup* et de *Knapp*, et en dernier lieu, en digne descendant des Germains, milite assez sérieusement en faveur de l'usage modéré de la boisson si chère aux nationaux de Gambrinus. M. Rothe insiste sur l'absence de toute matière toxique dans la bière polonaise, tandis qu'en Angleterre les sophistications ne sont pas toujours anodines, et constate avec une satisfaction que nous partageons de tout notre cœur, que, dans ces derniers temps, la bière tend à remplacer l'eau-de-vie chez les paysans polonais.

D'après l'auteur, le *vin* ne contient pas plus de $\frac{15}{17}$ p. 100 d'alcool; le surplus, s'il y en a, provient d'une addition et c'est ce qu'on nomme *alcoolisation* du vin naturel.

C'est à la page 39 que l'auteur étudie l'alcoolisme dans les différents pays. Il discute d'abord l'influence du climat, comme moment étiologique de l'abus des alcooliques, constate les ravages exercés par l'eau-de-vie sur les populations aborigènes de l'Amérique, du Victoria Land, de la Nouvelle-Zélande, etc.

En général, peu d'ivrognes dans les pays méridionaux, beaucoup plus vers le Nord. Ainsi pour l'Italie, selon *Verga* (*Archivio statistico* II et V), la « *frenesia alcoolica* » et les

« deliranti » ont considérablement augmenté ces derniers temps en Lombardie et dans la Vénétie.

Nous arrivons à notre belle France sur le compte de laquelle M. Rothe s'exprime de la manière suivante :

« Il y a peu de temps, la France passait pour un pays de « tempérance.

« Suivant la localité les habitants buvaient du vin, du « cidre, de la bière, mais rarement de l'eau-de-vie. L'ivrognerie était relativement rare. — Ce n'est que depuis le « premier quart du dix-neuvième siècle, que le délire alcoolique devient plus fréquent. »

Suit le tableau si connu de M. Lunier (13,94 p. 100) et du regretté Morel (20,00 p. 100) sur le nombre des aliénés alcooliques.

La séparation des cantons *suisses* a rendu fort difficile tout recensement statistique ; l'auteur se borne à citer le canton de Neufchatel, où (1849-1875) les alcooliques formaient 10/15,2 p. 100 des aliénés. La consommation des eaux-de-vie augmente à Berne et à Bâle de manière à attirer l'attention des autorités locales.

L'agglomération hétérogène *austro-hongroise* présente des chiffres variables suivant les provinces et les nationalités. Ici, les boissons varient de province à province et M. Rothe, résumant les recherches de Baer et de Nasse, fait les citations suivantes :

En 1868, on comptait dans la Galicie autrichienne 1,220 distilleries et fabriques d'eau-de-vie ; la consommation des alcooliques pour toute la monarchie s'élève d'année en année d'une façon invraisemblable, et on peut admettre que 12 p. 100 des cas d'aliénation mentale se rattachent à l'abus des spiritueux.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord présentent une moyenne de 45,38 litres de boissons alcooliques par tête, et en 1871, le Dr *Kirkbride* estimait que le chiffre des alcooliques formait plus de 13,42 p. 100 du nombre total d'aliéné.

En *Angleterre* la dépense pour les alcools est évaluée (1876) à quatre livres et neuf shellings par tête, ce qui explique pourquoi sur cent aliénés les différentes formes d'alcoolisme comptent 28-30 p. 100 de représentants.

En *Belgique*, en 1870, on comptait un débit de boissons pour douze adultes et 13 p. 100 d'aliénés alcooliques. En

Hollande, une population de treize millions et demi payait, en 1873, plus de *dix-sept millions* de florins hollandais d'impôt sur les eaux-de-vie, et comptait 14 p. 100 d'aliénés alcooliques. Le *Danemark* ne donne rien de précis. En *Suède* et en *Norwège*, le débit des spiritueux atteignit son maximum en 1873, où a commencé un mouvement rétrograde.

Les célèbres recherches de *Magnus Huss* (qui, comme on sait, forment époque dans la littérature du sujet, et ont, pour ainsi dire, servi de point de départ à tous les travaux ultérieurs sur l'alcoolisme) admettent une consommation de 10,34 litres d'eau-de-vie, 11 litres de bière et 0,36 litres de vin par tête.

Le chapitre consacré à l'*Allemagne et aux Allemands*, dont l'ivrognerie était déjà constatée par *Tacite*, mérite une attention spéciale. L'auteur, comme le dit son nom, est d'origine allemande : cela ne l'empêche nullement de parler *sine ira sed cum studio* des compatriotes de ses aïeux. Il nous révèle un fait curieux : c'est que, aux treizième et quatorzième siècles, on cultivait la vigne même dans des contrées qui, actuellement, s'y prêtent le moins. Faut-il admettre que ces parties de l'ancienne Germanie ont changé de climat ? Cette époque connaissait-elle déjà les ravages du phylloxera, ou est-ce le déboisement des forêts voisines qu'il faut accuser ? Peut-être aussi les grandes guerres de cette époque ont-elles détruit les vignes allemandes, comme la dernière guerre russo-turque les roses de la célèbre vallée de Kazanlyk. Toujours est-il qu'il en est comme des neiges d'antan... *nec locus ubi Troja fuit*.

Il m'est impossible de suivre M. Rothe pas à pas dans son travail, et, comme pour le pays précédent, je me borne à citer quelques chiffres. L'Allemagne et surtout le midi de ce pays produit 4,400,000 hectolitres de vin ; en Prusse, on compte une moyenne de 6 litres de vin par homme, mais en revanche, la production de l'eau-de-vie fabriquée de blé ou de pommes de terre augmente, pour ainsi dire, de jour en jour, surtout dans le nord et l'est de ce pays.

D'après une statistique officielle, dressée en 1871 dans toute la Prusse, chaque habitant consommait en moyenne 6,29 litres ; en 1873, la production de l'alcool (à 50 p. 100 Trallès) en Prusse répondait au chiffre de 14,9 litres par habitant. Le minimum (6,3 litres) correspondait à la pro-

vince de Hohenzollern, 31,9 à celle de Posen; le maximum, soit 34,9 s'écoulait dans les provinces de Potsdam et de Francfort-sur-l'Oder. La même statistique nous affirme qu'en 1878, tout Allemand consommait 10,75 litres d'eau-de-vie à 50 p. 100 de Trallès, plus 97 litres de bière.

Le nombre d'aliénés alcoolisants est pour les provinces méridionales 7 p. 100, pour les provinces du nord 27 p. 100. *Casper* prétend qu'un tiers d'aliénés est alcoolique; *Nasse* que $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$, et que, chez les hommes, sur 100 aliénés il y a 27,7 alcooliques, chez les femmes 1,63 p. 100. Tous cependant arrivent à la conclusion que la fréquence de l'aliénation mentale correspond à l'abus progressif de l'eau-de-vie.

Les trois parties constituantes de l'empire des csars : le grand duché de Finlande, la Russie et le royaume de Pologne sont l'objet d'un chapitre aussi curieux que laborieusement étudié. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tout ce qu'il nous raconte, et que, chiffres en mains, il veut nous prouver; nous connaissons les efforts qu'il a faits auprès des autorités pour avoir les documents nécessaires à son travail, mais nous savons aussi, que si jamais la statistique ne fait que se rapprocher de la vérité, c'est surtout dans un pays aussi vaste, peuplé d'une manière aussi hétérogène que les possessions russes, qu'elle est sujette à caution. *Sapienti sat...*

Les *Finlandais* consommaient en 1862 en moyenne 4,4 litres de spiritueux par jour. Nous croyons cependant (et notre ami M. Kœchlin-Schwartz nous appuiera au besoin) que les Laponais boivent plus que les Finlandais et les Suédois. La différence est en rapport avec leur instruction.

La *Russie* proprement dite, où les eaux-de-vie forment le revenu principal de l'Etat, se trouve dans une position difficile à définir. A côté des ivrognes de profession il y a des sectes et même des peuplades entières qui ne boivent aucune liqueur spiritueuse. Il en est de même de l'impôt sur la fabrication et la vente des eaux-de-vie : plus l'impôt est élevé, plus l'importation par contrebande, la fabrication clandestine, et les sophistications des alcooliques augmentent.

Ces détails d'ailleurs, universellement connus et fréquemment signalés par la presse, sont plutôt du domaine

de l'économie sociale que de celui de la médecine. Aussi nous bornons-nous à rappeler au lecteur, ce que feu le D^r Landowski (Edouard) en a dit au congrès de Genève (1882), et à citer les chiffres suivants que M. Rothe lui-même emprunte à M. Hermann (de Saint-Petersbourg).

Ce dernier affirme qu'en Russie, en général, la consommation de l'eau-de-vie est de douze litres, et à Saint-Petersbourg en particulier de près de 14 litres par habitant. L'impôt sur les spiritueux, en 1876, avait rapporté à l'Etat près de 192 millions de roubles (le rouble 2 1/2 francs au cours d'aujourd'hui, soit le franc à 40 cop. en moyenne). Et l'eau-de-vie non déclarée??? Un tiers des aliénés peut être considéré comme alcoolique.

Le *royaume de Pologne* dans ses limites actuelles, telles que les a assignées le congrès de Vienne en 1815, forme un chapitre à part de l'œuvre de M. Rothe. Désireux de prouver que les proverbes « boire comme un Polonais, être soûl comme un Polonais » ne sont que des dictons de mauvais aloi, M. Rothe étudie chiffres en mains et d'une façon vraiment magistrale tout ce qui se rattache à cette question chez nous. Nous, qui sommes Polonais de cœur et de nation, né et élevé dans ce pays, nous ne pouvons que le remercier de toute la peine qu'il s'est donnée à ce sujet en réunissant des documents officiels pas ou peu accessibles au public; d'autre part cependant, et nous ne sommes pas les seuls à le penser, nous croyons qu'il a accepté avec trop de confiance les chiffres que les chefs de l'administration des droits sur les eaux-de-vie (accise) ont pu mettre à sa disposition. Aussi les contradicteurs et les critiques sérieux ne lui ont-ils pas fait défaut, dès l'apparition de son travail (D^r Koludzki), et M. Rothe lui-même reconnaît qu'il ne fallait accepter que sous toute réserve les chiffres fournis par les autorités compétentes.

Ceci dit, nous devons reconnaître qu'il a étudié son sujet *con amore*. Il nous parle d'abord du nombre des distilleries en Pologne; du contrôle officiel exercé au moyen de l'appareil alcoolométrique de Trallès; des fraudes nombreuses dans la production et dans la vente, dans l'importation et l'exportation des alcooliques.

Il reproduit le tableau synoptique de la production *contrôlée* de l'alcool dans les dix gouvernements (provinces)

du royaume de Pologne pour arriver en dernier lieu aux résultats suivants :

« Le chiffre des habitants du royaume étant de six millions et demi, et la quantité disponible d'alcool (après l'exportation) étant de 28,390,803,8 litres (Trallès), chaque habitant, sans distinction d'âge ou de sexe, consomme un peu plus de quatre litres. Or, l'alcool de Trallès étant de 80 p.100 et l'eau-de-vie commune (Smierdzu-cha) ne contenant que 40 p.100 d'alcool, il en résulte que tout Polonais n'absorbe que 8,76 litres d'eau-de-vie par an. »

Si, d'autre part, en Hollande, le chiffre de l'alcool annuellement absorbé est de 50,22 litres par habitant; si, en France (dans la Seine-Inférieure, dans l'Aisne, dans la Seine, dans la Mayenne, dans le Calvados et dans l'Eure), la consommation varie entre 16 et 23 litres par an, tandis qu'elle n'est que de 8,76 litres en Pologne, nous voyons que cette dernière est loin de mériter sa réputation et que les proverbes relatifs aux Polonais ne sont pas justes. Il est vrai qu'en France l'eau-de-vie contient beaucoup plus d'esprit-de-vin.

Depuis quelques années on observe en Pologne, surtout dans les provinces, une diminution des débits d'eau-de-vie, ce qui est d'autant plus consolant, que les sociétés de tempérance n'existant pas, ce n'est qu'à des efforts isolés (clergé, patrons, propriétaires fonciers) qu'on peut attribuer ce changement, si changement il y a. A notre avis, il faudrait supprimer la moitié des jours fériés, pardons et autres, les jeûnes et abstinences prolongés, ramener la nourriture du paysan et de l'ouvrier à une ration normale et substantielle, mettre l'instruction à la portée de tout le monde en la rendant obligatoire et sympathique à la nation. Alors, mais alors seulement, les débits des alcooliques, dont M. Rothe compte 4 pour 405 habitants (en Belgique 4 pour 12 adultes) diminueront et nous pourrions approcher, bien que de fort loin encore, de ce que Michel Lévy appelait l'idéal de l'hygiène : « l'aisance et la moralité. » Malheureusement, et, malgré les efforts des gens de bien, tout un abîme nous en sépare. M. Rothe le reconnaît et reconnaît aussi l'impuissance des mesures prohibitives ; plus on défend de boire, plus on boit et pas seulement les prolétaires.

Un fait curieux à noter et sur lequel nous avons nous-même attiré l'attention de l'auteur, c'est que, dans certains gouvernements (provinces) du royaume de Pologne, les habitants d'origine étrangère, bien qu'y résidant depuis des siècles, sont restés fidèles à leurs principes d'abstinence. Tels sont les Lithuaniens et Samogitiens dans le gouvernement de Suwatki, les philipons et les vieux croyants orthodoxes dans la même province, les deux petits groupes tatares (province de Suwatki et de Siedlce). Ici le chiffre de la consommation de l'alcool, qui à Varsovie est de près de 9 litres par habitant, atteint à peine 2 litres. Il est vrai que la province de Suwatki est contiguë à la Prusse, et que la contrebande y entre presque sans difficulté, aussi par cela même tout contrôle devient-il illusoire.

De même le long de toute la frontière prusso-autrichienne, à chaque instant, les journaux signalent des escarmouches fréquentes entre contrebandiers et douaniers. Il arrive même, *horribile dictu*, que des contrebandiers brûlent vifs par accident. Leurs habits étant imprégnés d'alcool qu'il portent dans des vessies, autour de leur corps, une allumette approchée par inadvertance suffit pour détruire l'existence d'un homme.

Les juifs, bien que débitants d'eau-de-vie, sont relativement sobres, et il est assez rare de voir un juif ivrogne de profession.

La consommation de la bière joue aussi un grand rôle en Pologne. — Dès 1815, une quantité d'ouvriers et d'industriels allemands ayant fondé de nombreuses fabriques, ont puissamment contribué à la propagation de leur boisson favorite. Aussi M. Rothe divise-t-il avec raison la Pologne en trois groupes de buveurs de bière : 1^o Varsovie, 2^o les cinq provinces industrielles par excellence où la population allemande est nombreuse ; 3^o les cinq provinces agricoles.

M. Weimberg, dont nous avons déjà parlé, a constaté, que la bière dite ordinaire ne contient que $1/2$ 0/0 d'alcool et 6 p.100 de matières extractives; celle dite de *Bavière* contient $5/6$ p. 100 d'alcool. Aussi cette dernière est-elle fort excitante et étourdit facilement le consommateur, tandis que la bière commune constitue un liquide fade et sans aucune qualité nutritive. La tradition des anciennes bières polonaises (*Karmirus*) paraît décidément perdue... Il faut

cependant dire en faveur de nos brasseurs qu'ils n'emploient jamais de narcotiques ou autres poisons, ce qui, d'ailleurs, est interdit par une ordonnance de l'ancien conseil médical du royaume de Pologne.

On boit encore de l'hydromel, des vins de Crimée et de l'étranger, mais ici, comme le dit M. Rothe, les chiffres nous font défaut.

Vu l'élévation des droits d'entrée, le bon vin de Hongrie autrefois fort répandu et le vin authentique de France, le porter, l'ale, etc., ne sont accessibles qu'à un nombre relativement restreint de consommateurs.

En notre qualité de médecin du Consulat général de France, nous entendons fréquemment des plaintes des instituteurs ou des institutrices français, pour lesquels la privation de vin est une des plus dures conditions de leur triste vie à l'étranger. Malheureusement, le vin étant chez nous boisson de luxe, nous ne pouvons y remédier.

A la page 58 de son remarquable travail, M. Rothe évalue à 31,956,999 roubles les dépenses directes causées par les boissons fortes au pays, sans compter le bénéfice que nécessairement les 16,044 débitants doivent réaliser pour pouvoir exister eux et leurs familles.

Il est incontestable que la fabrication des eaux-de-vie de seigle et de pommes de terre forme un des grands débouchés pour l'agriculture. Aussi voyons-nous de plus en plus souvent les propriétaires fonciers s'unir pour exploiter de grandes distilleries. Ici l'élément national s'associe aux capitaux israélites.

Les brasseries (bière) sont la plupart propriété d'industriels d'origine allemande. La vente en gros et en détail, licite et clandestine, est entre les mains des juifs, qui, malgré toutes les difficultés morales, administratives et matérielles, trouvent encore moyen d'y faire fortune; et qui, par l'eau-de-vie, tiennent entre leurs mains et dans leurs poches le paysan polonais, l'ouvrier, et même le propriétaire foncier. On construit une maison, vite un juif y installe un débit d'eau-de-vie pour les ouvriers constructeurs. Un enfant vient de naître au paysan, on boit; on se marie, on boit encore; on enterre, on boit toujours, ne fût-ce que pour rappeler le vieux dicton: « *Mors a tergo, bibamus ergo...* »

On défend d'ouvrir les débits d'eau-de-vie pendant le

service religieux, on en vend clandestinement dans les magasins de comestibles à côté, et ainsi de suite, surtout dans les petites villes et dans les villages. Et peut-on contrôler tout cela ? Aussi le disons-nous, encore une fois, et M. Rothe est du même avis : *les chiffres qu'on lui a fournis sont-ils loin d'être exacts*. Dans la Pologne autrichienne les conditions sont presque identiques.

Les observations que nous a suggérées la partie économique de l'étude de M. Rothe nous ont nécessairement éloigné de la continuation de l'analyse de son œuvre. Nous la reprenons à la page 60, où il parle des crimes commis sous l'empire des spiritueux et de la législation qui s'y rattache. Il cite l'article 143 du code pénal en vigueur en Pologne qui précise que la peine doit être élevée s'il est constaté que l'accusé s'est enivré à dessein dans le but de commettre un délit ou un crime ; si, par contre, il a agi dans un état d'ivresse, mais sans préméditation, ceci lui sert de circonstance atténuante.

M. Rothe rappelle avec raison ce qui a été dit que « l'ivresse résume dans ses accès toute l'histoire de la folie, que *Griesinger* l'a assimilée à la paralysie générale progressive à marche rapide, » et termine en précisant que malgré toutes les circonstances défavorables pour la Pologne, les asiles d'aliénés ne contiennent que 11,2 p.100 aliénés alcooliques hommes, et 8,2 p.100 d'aliénées alcooliques.

Ces chiffres aussi, comme le dit M. Rothe, militent contre l'ivrognerie proverbiale des Polonais, et il ajoute : « Les cas d'ivresse passagère n'entrent pas dans notre relevé, quant au « *delirium cum tremore* » il est également assez rare. En revanche, là où l'alcoolisme avait déjà revêtu une forme pathologique, le traitement était difficile et la maladie souvent incurable. »

Les derniers chapitres du travail de M. Rothe, exclusivement pathologiques, contiennent la seméiologie de la *dip-somanie* (*mania alcoholica periodica*), du *delirium tremens* sans fièvre, du délire fébrile (Magnan), et des différents états analogues signalés par Kraft-Ebing, Marcel, W. Nasse, (délire des persécutions chez les alcooliques) ; l'épilepsie des buveurs, observée par Magnan chez les buveurs d'absinthe, et que M. Rothe généralise pour tous les alcooliques, qui, d'après Ebing, fournissent 10 p. 100 d'épileptiques (?). Enfin, entre autres mesures préventives et prohibitives, il

préconise la vente du thé à la place de l'eau-de-vie dans des espèces de clubs ou d'auberges, appelés « auberges chrétiennes » qu'on essaie de fonder en Pologne, dans un but fort louable, quoique à notre avis trop exclusif.

La vente du thé en plein vent adoptée en Russie, comme faisant concurrence aux débits d'eau-de-vie, n'a produit à Varsovie que des résultats négatifs.

Nous applaudissons de tout cœur au désir qu'a M. Rothe de voir créer des asiles *spéciaux* pour les alcoolisants. Si nous ne nous trompons, une idée analogue a été émise en France par un confrère dont nous regrettons ne pas nous rappeler le nom.

Nous glissons sur la partie thérapeutique très bien rédigée, et nous complétons notre analyse, en ajoutant, à titre de détail bibliographique rétrospectif, qu'avant M. Rothe, quelques fragments sur l'alcoolisme ont été publiés à Varsovie par nos regrettés confrères *Frydrych* et *Lawengluck* (ce dernier en véritable latin cicéronien) et par nous-même dans les *Mémoires de la Société médicale de Varsovie*.

Pour terminer, constatons encore une fois que M. Rothe a écrit un travail complet, conçu et exécuté dans un but louable et patriotique; qu'il a fait en un mot « un livre de bonne foy » (Montaigne).

Extrait des *Annales médico-psychologiques*, t. XI, Janvier 1884.

